



MOTION 2023

Les retraités refusent d'être une MAJORITE silencieuse et ignorée.

Les retraités, par leur contribution à la collectivité, qu'elle soit humaine, économique ou sociétale, en sont des acteurs majeurs. **Leur place est essentielle au fonctionnement de la société.**

Leur niveau d'implication au service des autres doit être reconnu face à l'ostracisme général manifesté envers eux. **La discrimination par l'âge n'a pas sa place.**

Les retraités de l'ANR déplorent **le manque de moyens actuellement consacré à la perte d'autonomie**. Ils demandent le traitement immédiat **de la perte** d'autonomie qui doit être à la hauteur des enjeux. Ils rappellent que l'aide à l'autonomie ne concerne pas que les personnes âgées dépendantes (1,3 million) mais aussi une population adulte de 4,3 millions de personnes de 20 à 59 ans.

L'ANR s'insurge de la façon dont les aînés sont traités dans de nombreux EHPAD.

Le rapport conjoint de l'IGAS et l'Inspection Générale des Finances démontre que les normes et les contrôles pratiqués aujourd'hui dans les EHPAD ne suffisent pas à assurer des conditions de vie décentes aux résidents, pourtant souvent confrontés à des prix d'hébergement exorbitants.

L'ANR refuse la dégradation régulière du pouvoir d'achat des retraités

C'est pourquoi, les retraités de l'ANR :

- **Réclament sa représentation et sa participation dans les structures sociales représentatives** (CESER*, CNSA*, COR*, HCFEA*) **ainsi que celles des autres associations ou fédérations et doivent en être membres à part entière**. Au service de ces associations ou fédérations, l'ANR doit participer à la gouvernance du futur régime de retraite et à celle de la 5^{ème} branche consacrée à l'autonomie.
- **Déplorent la disparition du projet de loi prévu en 2021 sur le « grand âge autonomie »**. Désormais, depuis un décret de mai 2022, la CNSA gère la 5^{ème} branche de la sécurité sociale qui régit l'autonomie des personnes en situation de handicap. Force est de constater que **le financement de celle-ci n'est pas à la hauteur** des besoins. Il est indispensable que **l'autonomie bénéficie d'un financement pérenne et suffisant**, appuyé sur la contribution de l'ensemble des revenus, ceux des actifs et des retraités, mais aussi ceux du capital.

- **Appuient vigoureusement la demande de suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% pour les retraites complémentaires du régime général.**
- **S'insurgent du mode de revalorisation des retraites.** Contrairement à ce qui est prétendu cette revalorisation est largement inférieure à l'inflation de l'année écoulée. Ils exigent le **maintien du pouvoir d'achat** pour tous les retraités, sans aucune discrimination. Dans ce cadre et au-delà du mode de revalorisation des retraites, **ils refusent par avance toute mesure qui aggraverait encore leur perte de pouvoir d'achat, comme la suppression des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité.**
- **Veulent être traités à égalité avec les actifs** en bénéficiant de la possibilité de **déduire de leur revenu imposable les cotisations restant à leur charge au titre de leur complémentaire santé ou de bénéficier d'un crédit d'impôt.**
- **Demandent que le conjoint survivant** puisse bénéficier de la **pension de réversion.**
 - Sans limite d'âge.
 - Sans condition de ressources.
 - Que son montant soit égal à 60% de la pension du conjoint décédé.
- **Exigent des Pouvoirs publics :**
 - La mise en place d'**un contrôle rigoureux, anonyme et aléatoire des EHPAD.**
 - Les mesures nécessaires pour **faire disparaître les déserts médicaux** en mettant en place **une obligation d'installation temporaire dans les zones sous-dotées.**
 - La mise en œuvre d'**actions nécessaires pour supprimer la fracture numérique dont sont victimes les personnes âgées.**

L'ANR souhaite que les réformes se fassent dans la concertation et ne soient ni brutales ni imposées. La prise en compte de l'avis des partenaires sociaux et des corps constitués est primordiale pour aboutir à des réformes socialement acceptables.

CESER*, Conseil Économique Social et Environnemental Régional

CNSA*, Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie

COR*, Conseil Orientation des Retraites

HCFEA*Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

Le HCFEA est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la **famille**, de l'**enfance**, des **personnes âgées** et des personnes retraitées et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie. Il formule toute proposition de nature à garantir le respect des droits et la bienveillance des personnes vulnérables à tous les âges de la vie ainsi que la bonne prise en compte des questions éthiques.